



Le 17 mai 2022

TABLE DES MATIÈRES

COÛT DE LA VIE

M. Melanson

L'hon. M. Steeves

M. Melanson

L'hon. M. Steeves

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

M. Melanson

M. Melanson

L'hon. M. Flemming, c.r.

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M. Melanson

M. Melanson

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

PRIX DES COMBUSTIBLES

M. LePage

L'hon. M. Higgs

IMPÔT FONCIER

M. K. Arseneau

L'hon. Mary Wilson

M. K. Arseneau

L'hon. M. Higgs

PRIX DES COMBUSTIBLES

M. LePage

L'hon. M. Higgs

PERSONNEL DU GOUVERNEMENT

M. McKee

L'hon. M. Steeves

M. McKee

L'hon. M. Fitch

L'hon. M. Fitch

M. D'Amours

L'hon. M. Fitch

[Traduction]

COÛT DE LA VIE

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, selon les calculs de l'économiste Richard Saillant, depuis notre dernière séance parlementaire, soit vendredi dernier, les gens du Nouveau-Brunswick auraient versé plus de 300 000 \$ de plus dans les coffres de la province. Une telle somme n'avait pas été prévue par le gouvernement actuel. Il s'agit de 30 millions de dollars de recettes additionnelles par année pour la province du Nouveau-Brunswick, car le prix à la pompe est de 2 \$ le litre.

Monsieur le premier ministre, vous avez eu quatre jours. Les Maple Leafs ont perdu, vous avez alors le temps. Je sais que la défaite des Maple Leafs est difficile à supporter. En fait, c'est la première fois que je les encourageais, mais je ne vous encourage pas. Ce que je vous encourage à faire, c'est d'expliquer aujourd'hui ce que vous aviez en tête lorsque vous avez dit que vous pourriez accorder un rabais.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Je remercie le député d'en face de la question. Savez-vous quoi? Oui, le taux d'inflation a connu une hausse. En fait, il a connu une hausse vertigineuse. Toutefois, l'inflation ne touche pas seulement le grand public. Elle touche aussi la province. Nous poursuivons les travaux de construction d'écoles. Le coût de l'acier de construction est pris en compte. Nous cherchons à obtenir de l'acier de construction, et nous en surveillons le coût. Nous poursuivons les travaux d'ajout aux hôpitaux. La construction d'ajout aux hôpitaux se poursuit. Nous poursuivons les travaux de réparation des routes. Les travaux se poursuivent, mais à un coût plus élevé.

La solution que vous proposez est d'ajouter une autre taxe en plus de tout le reste. Non. Nous poursuivons nos investissements stratégiques pour les hôpitaux, les écoles, les routes et toute l'infrastructure de la province. Tous les coûts sont assumés par les contribuables du Nouveau-Brunswick, et il nous incombe de prendre les bonnes décisions au cours du processus afin d'économiser autant d'argent que possible. Savez-vous quoi? Si nous générons d'énormes recettes imprévues, nous pourrions alors discuter. Toutefois, savez-vous quoi? L'inflation sévit actuellement, et elle n'épargne personne, y compris le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, le ministre des Finances a finalement pris la parole au sujet d'une question très importante — une question très importante. Lorsque le gouvernement prendra une décision — et j'espère que ce sera afin d'aider les gens du Nouveau-Brunswick pour qui l'essence coûte trop cher,

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

car ils paient beaucoup plus qu'ils ne le devraient —, il sera trop tard. Des gens du Nouveau-Brunswick se retrouveront dans la rue. Certains d'entre eux n'auront pas les moyens de se payer un logement. Certains d'entre eux ne pourront pas se rendre au travail ni amener leurs enfants à la garderie, car le prix à la pompe est trop élevé.

Si les chiffres de Richard Saillant sont exacts — et je ne doute pas qu'ils le soient —, le gouvernement aurait reçu au cours des cinq derniers mois entre 10 et 13 millions de dollars de plus que prévu, selon mes estimations. Pourquoi ne pouvez-vous pas verser cette somme ou une partie de cette somme dès maintenant aux gens du Nouveau-Brunswick qui éprouvent des difficultés? Ils doivent être en mesure de se rendre au travail et d'amener leurs enfants à la garderie. Monsieur le premier ministre, expliquez le rabais auquel vous pensiez.

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Monsieur le président, je remercie le député d'en face de la question. Savez-vous quoi? Nous examinons également les niveaux de consommation. La consommation est-elle exactement au même niveau? Votre expert avait-il une idée de la quantité de consommation dont il est question au Nouveau-Brunswick en ce moment?

Savez-vous quoi? Vous dites que nous n'aidons pas les gens du Nouveau-Brunswick. Nous aidons absolument les gens du Nouveau-Brunswick. L'année dernière, nous avons réduit les impôts. Cette année, nous avons réduit les impôts. Nous aidons les gens du Nouveau-Brunswick d'une manière que les gens du Parti libéral ne feraient jamais. Peut-on imaginer une forme de taxe ou d'impôt que les parlementaires libéraux n'ont pas voulu ajouter? Trouveront-ils un jour une forme de taxe ou d'impôt qu'ils n'ont pas déjà ajoutée? La première mesure que le gouvernement Gallant a prise à son arrivée a été d'augmenter la TVH, et tout est parti de là. Savez-vous quoi? Nous avons réduit l'impôt en augmentant le montant personnel de base et le seuil de réduction d'impôt applicable aux personnes à faible revenu. Au Nouveau-Brunswick, 400 000 personnes profitent de réductions fiscales accordées par le gouvernement actuel, au lieu de subir les augmentations fiscales imposées par le gouvernement au sein duquel le député d'en face était ministre des Finances.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, cela fait trois longues années que les parlementaires progressistes-conservateurs sont au gouvernement. Il arrive un moment où ils doivent assumer certaines responsabilités, car l'inaction ou les difficultés qui règnent actuellement ont lieu sous leur gouvernement. Nous n'en sommes pas responsables depuis 2018. Les parlementaires progressistes-conservateurs sont au pouvoir actuellement, ils mènent la barque et prennent les décisions.

Il suffit d'examiner les décisions que les parlementaires d'en face prennent ou, surtout, qu'ils ne prennent pas... En expliquant vraiment le supposé rabais que le premier ministre a eu en tête à la dernière minute la semaine dernière, alors qu'il descendait et parlait aux médias... Il n'a pas encore expliqué en quoi consiste réellement le rabais en question. Les habitudes de conduite n'ont pas changé, même si le prix de l'essence est élevé. Ce qui a



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

changé, c'est que les gens n'ont pas les moyens de faire leur épicerie. Toutefois, ils doivent quand même se rendre au travail. C'est ce qu'ils doivent faire. Monsieur le premier ministre, s'il vous plaît, encore une fois, je vous en supplie. Au nom des gens du Nouveau-Brunswick, je vous supplie d'expliquer le rabais dont vous aviez parlé.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci, Monsieur le président. À mon avis, il ne fait aucun doute que, lorsque nous examinons la situation à l'échelle provinciale ainsi que la taxe sur les carburants, nous disons : Savez-vous quoi? Les taxes sont trop élevées. Je suis d'accord avec le chef de l'opposition. Les taxes sont trop élevées.

Nous avons consacré des augmentations énormes dans les services sociaux et au chapitre des dépenses en santé. Dans l'ensemble du budget, des dépenses sans précédent ainsi que des réductions d'impôt sont prévues, comme l'a souligné le ministre. Toutefois, Monsieur le président, il y a une chose, je pense, sur laquelle nous pouvons nous entendre. Nous devons réduire la taxe sur les carburants, car cela a une incidence immédiate sur tous les produits de base.

Relativement à tous les produits sur le marché, nous avons un pouvoir d'influence pour réduire le coût d'un service ou d'un bien acheté à quelqu'un d'autre. Je pense que, ici même à l'Assemblée, nous pourrions résoudre le problème ou le résorber en grande partie. J'aimerais présenter une motion et, évidemment, le faire dans les règles de l'art. Toutefois, nous proposerions en fait de suspendre la taxe sur le carbone pour les trois ou quatre prochains mois afin d'alléger immédiatement le prix à la pompe. Un allègement immédiat à la pompe est nécessaire, entre autres — nous devons tous en convenir. Merci, Monsieur le président.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

[*Original*]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, nous connaissons très bien la position de ce premier ministre et de ce gouvernement en ce qui concerne le réchauffement de la planète. Ils ne croient pas que la planète se réchauffe et que cela a énormément de conséquences néfastes sur le quotidien et sur la qualité de vie des gens.

Monsieur le premier ministre, quand le prix du litre est de 2 \$, vous contrôlez — vous contrôlez — 28 ¢ pour chaque dollar que les gens de la province dépensent à la pompe quand ils paient leur essence. Ce sont 28 ¢ que vous contrôlez. Alors, quand allez-vous

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

accorder un rabais, temporaire s'il le faut, sur les 28 ¢ que vous contrôlez en totalité, Monsieur le premier ministre? Réduisez les 28 ¢ en partie tout de suite et pas quand les gens seront dans la rue, Monsieur le premier ministre. Expliquez-nous comment vous allez réduire les 28 ¢ pour chaque dollar dépensé à la pompe.

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, le chef de l'opposition sait très bien que les recettes découlant des taxes sur les carburants sont directement investies dans les routes, les hôpitaux et les municipalités, un peu partout dans la province. S'il avait jeté un coup d'oeil au budget que nous avons présenté ici il y a quelques mois, il aurait constaté que les recettes provenant des taxes et impôts se traduisent directement en investissements très considérables.

Toutefois, savez-vous quoi? Nous croyons tous aux changements climatiques, nous en ressentons tous les effets et nous en sommes tous témoins, mais nous voulons vivre pour atteindre l'objectif. Nous voulons la participation de tout un chacun pour que nous veillions tous à la protection et au respect de l'environnement, mais il y a une période de transition. Je parle d'une période de transition depuis huit ans, car nous devons trouver une façon d'y arriver. Quelle mesure immédiate est-il possible de prendre à cet égard? La taxe sur le carbone de 11 ¢ que nous percevons actuellement pourrait être suspendue aujourd'hui. Ainsi, tous les gens qui font le plein d'essence bénéficieraient immédiatement d'un allègement — un allègement immédiat —, mais cela n'aurait pas d'incidence sur les soins de santé, les services sociaux ni les routes que nous entretenons. Le tout ne ferait que retarder quelques projets que nous envisageons à un moment donné de réaliser. Unissons nos efforts et obtenons de véritables résultats.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le premier ministre, soyez plus magnanime. Soyez plus sérieux. Parlons des vraies questions ici. Parlons des vraies questions.

Ce dont il est vraiment question, à l'heure actuelle, c'est que vous êtes responsable de la gestion de 28 ¢ — 28 ¢ — pour chaque dollar dépensé à la pompe. Vous pouvez prendre une décision sur-le-champ, sans en demander la permission à personne au pays ni même au sein de l'industrie pétrolière. Vous n'avez même pas à consulter votre ministre des Finances, qui est assis à côté de vous. Vous pouvez prendre la décision à cet égard tout de suite. Réduisez la somme en question, qui s'élève actuellement à 28 ¢, et redonnez maintenant l'argent aux gens du Nouveau-Brunswick pour atténuer un peu les difficultés qu'ils éprouvent chaque fois qu'ils font le plein. Monsieur le premier ministre, expliquez-nous ceci : De la somme additionnelle de 28 ¢ que vous percevez, combien redonnerez-vous aux gens du Nouveau-Brunswick, du moins de façon temporaire, afin d'atténuer certaines de leurs difficultés?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé. À l'ordre.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, nous savons que nous pourrions adopter immédiatement un changement quant à la somme de 11 ¢, sans devoir faire des compressions touchant les soins de santé, l'aide sociale, les secteurs qui permettent de fournir des services aux gens qui en ont le plus besoin ni les travaux de construction en cours. Nous pourrions continuer à faire progresser la province. Nous pourrions aisément instaurer une réduction de 11 ¢, au moyen d'une simple — une simple — motion appuyée à l'unanimité par tous les partis et nous pourrions le faire demain. Cela aurait un effet instantané sur les prix avec lesquels tout un chacun doit composer, car la mesure entraînerait un allègement immédiat à la pompe, ce qui permettrait aux gens de se rendre au travail, et allégerait aussi tous les coûts liés à l'épicerie et aux matériaux de construction. Nous constaterions un effet dans notre province relativement à tous les produits transportés par camion, par train ou par bateau.

La question donc est simple. Nous pouvons tout avoir. Nous pouvons aller de l'avant, nous pouvons continuer à faire rouler notre économie et nous pouvons garder les recettes pour les gens qui en ont le plus besoin. Alors, prenons une décision unanime : suspendons la taxe sur le carbone pour les trois ou quatre prochains mois, Monsieur le président.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Vous savez, Monsieur le président, je pense que le premier ministre actuel veut peut-être devenir premier ministre du Canada. Je ne sais pas. Je ne sais pas. Toutefois, je dois vous dire que deux ou trois autres personnes qui veulent le devenir partagent votre idéologie. Elles partagent votre idéologie et elles ne croient pas aux changements climatiques ni au réchauffement de la planète. Toutefois, revenons à la somme de 28 ¢ — 28 ¢, Monsieur le premier ministre. Vous gérez actuellement les 28 ¢ et vous n'avez pas à demander la permission à qui que ce soit — à qui que ce soit — pour réduire cette somme.

(Exclamations.)

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, le ministre aurait-il l'obligeance de se calmer?

Le président (l'hon. M. Oliver) : Veuillez continuer. Mesdames et Messieurs les parlementaires, veuillez faire preuve d'un peu de respect.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Merci, Monsieur le président. Je vous suis reconnaissant de votre intervention.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

La question porte donc sur la somme de 28 ¢. Vous pourriez redonner une partie des 28 ¢ aux gens du Nouveau-Brunswick pour atténuer leurs difficultés afin qu'ils puissent se rendre au travail et payer leur épicerie.

L'hon. M. Flemming, c.r. (Rothesay, ministre de la Justice, procureur général, PC) : Monsieur le président, je ne sais pas si le chef de l'opposition s'y connaît le moins en matière de bilans, mais un bilan n'est pas chose simple. Il faut y être attentif.

Oui, les prix élevés se traduisent par une augmentation des recettes, mais la province n'est pas à l'abri de l'inflation. Il faut chauffer nos hôpitaux, ce qui coûte plus cher. Il faut chauffer nos écoles, ce qui coûte plus cher. Il faut faire des travaux de construction dans nos écoles et nos hôpitaux. Il faut faire le plein d'essence pour nos camions. Énergie NB doit acheter plus de combustibles pour produire de l'électricité.

Pourquoi pensez-vous que des recettes inattendues sont générées uniquement d'un côté et que le gouvernement est soudainement à l'abri de l'inflation? Nous construisons des écoles. Nous devons acheter du bois, et cela coûte plus cher. Qu'en est-il de l'acier? L'acier coûte plus cher. Tout coûte plus cher. Nous ne sommes pas à l'abri de l'augmentation des prix. Il n'est pas question de recettes inattendues. Il est question de bonne gouvernance, et c'est ce que les gens de ce côté-ci de la Chambre feront pour vous : ils assureront une bonne gouvernance.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, pendant environ une minute, les paroles du ministre ont accentué les changements climatiques, car elles n'étaient que du vent.

Au bout du compte, dans le cadre du processus budgétaire, il faut tenir compte de l'inflation. Si le ministre des Finances ne le faisait pas, cela serait certainement irresponsable de sa part.

Les coûts additionnels à la pompe généreront des recettes additionnelles de 33 millions de dollars qui seront versés dans les coffres du gouvernement provincial d'ici à six mois — 15 millions de dollars si vous réduisez la somme de moitié. D'ici à un mois, il y aura 2,5 millions de dollars de plus. Les gens du Nouveau-Brunswick paient le prix fort à la pompe. Ils doivent prendre une décision : Devrais-je faire le plein, car je dois me rendre au travail? J'ai une famille à nourrir, mais lorsque je vais à l'épicerie, mon Dieu, je ne peux pas acheter autant de nourriture qu'auparavant ; c'est trop cher ; donc, ma famille ne mangera en quelque sorte pas à sa faim.

Monsieur le premier ministre, vous avez mentionné un rabais. Vous l'avez mentionné la semaine dernière. Expliquez-nous aujourd'hui ce que cela veut vraiment dire.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je sais que l'opposition libérale tient à

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

dire que nous pouvons tout faire. Vous savez, je pense que des solutions sont envisageables ici. Tout d'abord, nous pourrions adopter une motion pour suspendre la taxe sur le carbone pendant les trois ou quatre prochains mois, pendant la période où les prix sont élevés. Nous pourrions adopter une motion, et il faudrait que l'ensemble des parlementaires soit d'accord et convienne qu'il est temps d'agir ainsi.

La mesure permettrait de fournir un allègement immédiat, Monsieur le président. Il s'agirait d'une aide immédiate pour les gens qui se servent chaque jour d'une voiture, se rendent au travail et achètent des biens et services. Nous constaterions un changement à l'épicerie. Nous constaterions les effets. Il est probable que, en l'espace d'une semaine, nous constaterions des changements. Monsieur le président, voilà la première mesure à prendre.

L'autre élément, c'est que, bon, nous avons dit que lorsque nous tenons compte des coûts croissants avec lesquels nous devons composer... Nous voulons également dire que, lorsque tout est en proie à l'inflation en raison du coût élevé de l'énergie, nous ne cherchons pas à réaliser un excédent dans la situation actuelle. Nous cherchons à poursuivre le travail que nous avons promis de faire en déposant le budget, car les gens s'y attendent. Lorsque nous parlons de bonne gouvernance, nous savons qu'il s'agit d'être un gouvernement rationnel et raisonnable. Lorsqu'un engagement est pris envers les gens, il faut obtenir des résultats. Voilà ce que nous ferons.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, les experts externes peuvent déjà nous dire, au moment où l'on se parle, combien de recettes additionnelles recevra le gouvernement en raison du fait que le prix à la pompe est tellement plus élevé. C'est 2 \$ le litre pour l'essence.

M. Saillant a dit que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a les moyens — c'est selon lui, et il est crédible — de venir en aide aux automobilistes. Encore une fois, le premier ministre ne semble pas vouloir prendre ses responsabilités. Il est devenu l'expert dans l'art de donner la responsabilité aux autres paliers de gouvernement ou aux différents groupes dans la société. Cependant, jamais il ne prend ses responsabilités.

C'est 28 ¢ que le premier ministre peut, aujourd'hui... Il a le contrôle sur 28 ¢ de chaque dollar dépensé à la pompe. Il peut réduire le montant de 28 ¢ tout de suite. Monsieur le premier ministre, allez-vous mettre en œuvre une réduction de 28 ¢ sur chaque 1 \$ payé à la pompe?

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, il semble que nous pouvons discuter en long et en large du sujet. En ce qui concerne la motion visant à suspendre la taxe sur le carbone, je suppose que les gens de l'opposition disent que, non, ils ne veulent pas d'une aide immédiate pour les personnes qui achètent chaque jour des biens et services. Ils ne veulent pas d'une aide immédiate dans les épiceries ni dans les parcs à bois débités. Ils ne veulent pas d'aide immédiate.

Nous pouvons fournir une aide immédiate, Monsieur le président. Nous pouvons retarder certaines des initiatives qui sont directement liées à la lutte contre les changements climatiques. Nous pouvons le faire. Nous pouvons maintenir notre couverture des soins de santé. Nous pouvons maintenir nos services sociaux. Nous pouvons maintenir nos engagements en matière de construction et poursuivre des travaux un peu partout dans la province.

Monsieur le président, il y a une solution. Le chef de l'opposition peut certainement en convenir, et nous pouvons la mettre en oeuvre demain. Il y a une voie à suivre, et il y a une solution. Je propose que nous prenions une décision unanime en faveur d'une motion visant à réduire de 11 ¢ la taxe sur le carbone. Faisons-le immédiatement. Nous instaurerons la mesure de façon temporaire. Nous le ferons tout de suite. J'aimerais demander aux gens de l'opposition s'ils appuieraient une telle motion.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Non. Monsieur le président, quand les gens écoutent le premier ministre actuel, ils ne l'entendent dire que des boutades et essayer de faire les gros titres et de jeter le blâme sur les autres.

(Exclamations.)

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Vous contribuez au réchauffement planétaire, Monsieur le ministre. Veuillez arrêter.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : Veuillez poursuivre.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, le premier ministre veut faire les gros titres. Je comprends. Le premier ministre manque à sa parole à tous coups. Nous devons savoir comment le premier ministre réduira la somme additionnelle, soit les 28 ¢, que le gouvernement provincial obtient pour chaque dollar d'essence que les gens mettent dans leur véhicule. Vous gérez 28 ¢. Vous gérez la somme. Vous pouvez la réduire n'importe quand et temporairement, d'ailleurs, pour que les gens bénéficient d'un allègement à la pompe, car l'essence leur coûte très cher.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, j'aimerais avoir un enregistrement, car je le ferais simplement jouer. Je vais reposer la question. Nos actions peuvent en fait avoir une incidence immédiate, et nous pouvons poursuivre tout le travail que nous nous sommes engagés à faire en déposant notre budget. C'est un budget qui prévoit des dépenses records dans toutes les catégories. Nous pouvons poursuivre sur la lancée économique que connaît en ce moment l'ensemble de la province. Les gens se déplacent, et des travaux de construction sont en cours. Les choses bougent au Nouveau-Brunswick. Nous pouvons agir en ce sens à l'aide d'une mesure temporaire et le faire de façon responsable — de façon responsable — pour nous permettre de passer au travers de cette période de forte inflation et de coûts énergétiques élevés. Nous pouvons gérer la situation, Monsieur le président, et nous pouvons le faire efficacement.

Le problème, c'est que le chef libéral ne veut pas vraiment se pencher sur l'une des principales questions avec laquelle nous devons composer pour aller de l'avant. Nous avons proposé une théorie idéologique selon laquelle nous pouvons simplement continuer sur la même voie, éteindre les lumières et espérer que tout ira pour le mieux... Suspendons la taxe sur le carbone pour une période de quatre mois.

[Original]

PRIX DES COMBUSTIBLES

M. LePage (Restigouche-Ouest, L) : Merci, Monsieur le président. Un litre de carburant diesel coûte maintenant plus de 2,60 \$, et, comme l'a souligné Richard Saillant, ce coût astronomique contribue à verser 30 millions de dollars supplémentaires dans les poches du gouvernement provincial.

Selon l'Association du camionnage des provinces de l'Atlantique, cela coûte entre 1 500 \$ et 2 000 \$ pour remplir le réservoir d'un tracteur semi-remorque. Monsieur le président, l'augmentation du coût du carburant est un autre défi que doit surmonter l'industrie du camionnage. Je parle surtout des camionneurs indépendants et des petits exploitants. Nous savons aussi que ces coûts supplémentaires sont répercutés sur les consommateurs qui doivent déjà faire face à des prix excessifs pour tout, des œufs jusqu'aux meubles.

La ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises peut-elle préciser les mesures qu'elle et Opportunités Nouveau-Brunswick prennent pour aider ces gens et pour atténuer les répercussions de la hausse des prix du carburant sur l'industrie du camionnage et sur les consommateurs?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je pense que ce que nous avons dit ici



Questions orales

plus tôt pendant le processus a porté sur la manière dont nous pouvons réduire efficacement les prix. D'une part, il s'agit de réduire la consommation d'énergie, et d'autre part, il s'agit de réduire les coûts de l'énergie. Nous sommes actuellement dans une situation semblable à celle d'Énergie NB. Nous constatons que le coût de l'exploitation pourrait augmenter de 100 ou 110 millions de dollars de plus que ce qui était prévu.

Comment pouvons-nous remédier à une telle situation dans l'avenir? Que ce soit dans le secteur de la construction ou ailleurs, la même logique s'applique. Comment gérons-nous la situation, Monsieur le président? Nous essayons de faire ce que nous pouvons pour réduire la consommation et le coût. Nous avons les moyens de prendre les deux mesures. Nous pouvons immédiatement réduire les coûts à 11 ¢ le litre, dès le départ. Nous pouvons examiner les ressources dont nous disposons dans la province pour aider à résoudre la situation non seulement en Amérique du Nord, mais aussi en Europe. Nous pouvons faire partie de la solution. Alors, faisons preuve de maturité et ayons une discussion d'adultes sur les enjeux mondiaux et sur ce que nous pouvons faire pour aider. Merci.

IMPÔT FONCIER

M. K. Arseneau (Kent-Nord, V) : Parlons d'une solution, Monsieur le président. Pendant que les gens du Nouveau-Brunswick éprouvent des difficultés en raison du haut coût de la vie et du coût élevé de l'essence, qui dépasse maintenant 2 \$ le litre, les grandes compagnies pétrolières rapportent des milliards de dollars de profit de plus depuis les quelques derniers mois. Il y a presque trois ans, en juillet 2019, le premier ministre s'est engagé à examiner les évaluations foncières concernant la raffinerie de Irving Oil en fonction de l'amélioration des conditions du marché. Plus tôt cette année, lorsque les médias ont posé au premier ministre des questions au sujet de l'examen, il a dit qu'il venait d'apprendre que l'examen n'avait pas été achevé.

Le gouvernement pourrait se servir des recettes additionnelles générées en raison de l'augmentation du montant de l'évaluation foncière pour aider les gens du Nouveau-Brunswick à passer au travers de la crise actuelle. Le premier ministre dispose-t-il de nouveaux renseignements sur l'examen important des évaluations foncières concernant les installations de Irving Oil?

L'hon. Mary Wilson (Oromocto-Lincoln-Fredericton, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable des Affaires militaires, PC) : Je vous remercie de la question, Monsieur le président. Par suite de discussions, lesquelles se poursuivent, avec l'équipe des Services d'évaluation foncière de Services Nouveau-Brunswick et d'un examen des renseignements actuels, on a assuré au gouvernement que les résultats actuels de l'évaluation de la raffinerie de Irving Oil restent dans les limites acceptables pour ce qui est de sa valeur et qu'il est déconseillé d'effectuer un examen pour le moment. La dernière inspection complète de la raffinerie a eu lieu en 2013.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'équipe de l'industrie lourde des Services d'évaluation foncière de SNB surveille régulièrement l'activité du marché et les nouveaux travaux de construction et de démolition à la raffinerie. Les nouvelles inspections des biens de l'industrie lourde se font selon un programme établi, Monsieur le président. Une analyse permet de déterminer si, au sein du marché, des changements, qu'ils soient positifs ou négatifs, justifient une nouvelle inspection. Si de nouveaux renseignements justifiant une nouvelle inspection sont soulevés, la priorité sera accordée aux biens en question. Merci, Monsieur le président.

M. K. Arseneau (Kent-Nord, V) : Monsieur le président, pour qui les limites sont-elles acceptables? Malgré le fait que le premier ministre se vante de ses compétences en matière de gestion et de sa capacité d'obtenir des résultats, je peux vous dire, Monsieur le président, que je le congédierais. Pendant que des milliers de personnes au Nouveau-Brunswick ont du mal à se rendre au travail, à mettre de la nourriture sur la table et à payer leur loyer ou leur hypothèque, le premier ministre dit : Tant pis ; des milliardaires peuvent m'aider.

Bien que le montant de l'évaluation foncière concernant les installations de Irving ait augmenté de 1,5 % cette année, le taux d'impôt applicable à la compagnie a été réduit de 4,2 %. Je ne pense pas qu'un membre de la classe ouvrière a reçu un tel traitement préférentiel. Cela s'est traduit par une réduction d'impôt de 280 000 \$ pour la raffinerie au siège social de Irving. Je ne pense pas qu'un membre de la classe ouvrière a reçu un tel traitement préférentiel. Étant donné les profits records réalisés par le secteur pétrolier et gazier, comment le premier ministre peut-il justifier cette réduction d'impôt?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je sais que le député d'en face s'entend un peu mal avec toute personne du secteur privé qui réalise des investissements et qui assure le fonctionnement d'une entreprise. Il y a quelques années... En fait, il y a probablement moins d'un an qu'il y a eu des préoccupations à l'égard du modèle d'établissement des prix, étant donné la taxe sur le carbone imposée, les normes sur les carburants propres imposées et les normes d'émissions imposées. La question était celle-ci : Le tout continuerait-il à fonctionner? Le tout se poursuivrait-il? Ensuite, lorsque le marché évolue et que la situation change, le ministre voudrait nous faire monter et descendre à plusieurs reprises simplement pour suivre chaque jour la direction du vent.

Monsieur le président, les affaires fonctionnent autrement, et le député devrait le savoir. Peut-être qu'il ne le sait pas, mais il devrait le savoir. Personne ne réaliserait d'investissements dans notre province si nous effectuions les vérifications, les analyses et les évaluations ainsi. Toutefois, je peux garantir au député d'en face que, si nous trouvons effectivement que la tendance se maintient et que nous avons l'occasion de constater que la situation a changé et que la position du marché justifie une réévaluation, nous y procéderons parce que c'est la bonne chose à faire, pas parce que c'est...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.



PRIX DES COMBUSTIBLES

M. LePage (Restigouche-Ouest, L) : Monsieur le président, toutes les petites et moyennes entreprises doivent composer avec les effets négatifs de l'augmentation du prix des combustibles.

[Original]

Que vous soyez un petit fabricant ou un entrepreneur forestier indépendant, les coûts records du carburant sont un problème important. Le premier ministre a fait les manchettes la semaine dernière en affirmant qu'il présenterait un plan. Le ministre responsable de la Justice a pour sa part fait une étrange prestation ici, à la Chambre, pour détourner notre attention de l'inaction du gouvernement actuel à l'égard de l'aide aux gens du Nouveau-Brunswick.

La ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises peut-elle au moins nous nommer deux solutions potentielles qu'elle et son gouvernement pourraient proposer pour aider les PME relativement au prix du carburant, autre que ne rien faire, Monsieur le président?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je pense que nous avons présenté, pendant la période budgétaire, une réduction du taux d'imposition des biens non résidentiels. Une telle mesure a pris en compte toutes les petites entreprises dont parle le député d'en face. Elle a pris en compte toutes les petites entreprises dans la province et c'était donc une façon de dire : Écoutez, nous voulons que vous continuiez à investir. Nous avons lancé des programmes par l'intermédiaire d'Opportunités Nouveau-Brunswick, programmes tels que le navigateur d'affaires, afin de faciliter les procédures bureaucratiques. En plus, notre province a connu un niveau sans précédent de nouveaux investissements. Bon, nous avons atteint un point où les propriétaires des mêmes entreprises disent : Waouh, la hausse du coût de l'énergie fait extrêmement mal. Nous aimerions voir des mesures concrètes.

Vous savez, l'énergie est une nécessité. Elle subit des variations. Qu'en est-il de la taxe sur le carbone? Elle pourrait varier. Elle ne touchera pas le milieu hospitalier, ni les systèmes sociaux. Nous pourrions immédiatement prendre des mesures par rapport à cela. C'est ce que je demandais, mais peut-être que le chef de l'opposition n'est pas aussi enclin à le faire. Le député pourrait peut-être dire : Oui, je suis en faveur d'un moratoire de quatre mois concernant la taxe sur le carbone. Nous pourrions utiliser cette mesure pour aider directement les entreprises qui cherchent à faire rouler leurs camions.

PERSONNEL DU GOUVERNEMENT

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, comme je l'ai mentionné plus tôt, le manque de respect flagrant du premier ministre et du gouvernement envers les employés du secteur public est encore une fois démontré. Pour une troisième fois, le gouvernement n'a pas respecté la date limite en vue du versement du salaire rétroactif à ces employés importants et, dans certains cas, le manquement concerne un travail effectué il y a plus de cinq ans. Monsieur le président, nous avons entendu une litanie d'excuses relativement à cette situation regrettable, mais toutes les excuses fournies peuvent être comparées à un prétexte du genre : le chien a mangé mes devoirs.

En plus des retards, certains des employés qui ont bel et bien reçu leur traitement rétroactif ont perdu au change alors que d'autres ont reçu trop d'argent. Voilà un autre véritable gâchis causé par l'incompétence du gouvernement actuel. Monsieur le président, c'en est assez des excuses. Le ministre des Finances et du Conseil du Trésor dira-t-il avec certitude à la Chambre à quel moment les employés du secteur public seront payés et si ces paiements comprendront des intérêts en guise d'indemnisation du fait de l'incompétence du gouvernement dont il fait partie?

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Merci, Monsieur le président, et merci au député d'en face de la question. Voici ce qui s'est passé. Avant Noël, nous avons signé 12 conventions collectives en très peu de temps, ce qui fait que les retards se sont accumulés rapidement. Les calculs, les équations, doivent être établis un par un, et ils sont établis manuellement. Ils sont établis manuellement. Nous avons maintenant réussi à verser un salaire rétroactif à environ 25 000 employés. Il nous reste encore quelques milliers d'employés dont il faut traiter le cas, absolument. Nous y travaillons. Nous espérons que ce travail sera effectué d'ici à la fin de juin, et nous continuerons à honorer les conventions collectives que nous signons.

Savez-vous quoi? Il s'agit d'une situation sans précédent. Les employés recevront absolument — absolument, Monsieur le député — exactement ce qu'ils attendent comme salaire rétroactif, et nous effectuerons le versement le plus rapidement possible. Encore une fois, lorsque tout le travail est fait manuellement, cela prend du temps. Nous remercions les employés de leur patience. Merci.

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, le gouvernement dispose de 30 millions de dollars en recettes supplémentaires provenant de la taxe sur l'essence, en plus du 1 milliard dégagé en excédent ces deux dernières années. Il a la capacité de recruter plus de préposés à la saisie des données pour mener le travail à bien. Alors, faites-le.

En plus du fiasco lié aux salaires rétroactifs, le Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick crie à l'injustice relativement à la dernière impasse dans le cadre des négociations contractuelles avec l'Association des foyers de soins du Nouveau-Brunswick.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Bien qu'elle soit tenue de le faire, l'association n'a pas signé la convention collective négociée en janvier. Une telle situation intensifie la crise relativement au recrutement et au maintien en poste du personnel infirmier. Le directeur général par intérim de l'association affirme que la situation sera corrigée d'ici à la fin de la semaine. Le ministre peut-il, de nouveau, intervenir et nous dire quelles mesures sont prises pour que la situation soit réglée le plus rapidement possible?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre du Développement social, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je suis ravi de répondre à la question. Comme l'opposition devrait le savoir — je ne mettrai pas la barre trop haut, mais elle devrait le savoir —, les négociations en question se déroulent entre l'Association des foyers de soins et le foyer de soins. Nous aimerions qu'elles soient conclues d'ici à la fin de la semaine également. Nous avons demandé au personnel d'aider l'association à faire en sorte que la convention collective soit parachevée.

Pour répondre à la question du député d'en face, je dirai que nous sommes effectivement conscients des enjeux liés à la situation. Nous travaillons avec l'association pour l'aider à parachever la convention, laquelle a été ratifiée plus tôt au cours de l'année. Monsieur le président, j'avais la question comme question supplémentaire, et je peux y revenir après, si nécessaire.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé. Monsieur le ministre du Développement social, vous aviez une réponse.

[Original]

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre du Développement social, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Vendredi dernier, le député d'Edmundston—Madawaska-Centre a posé une question sur le dossier de la convention collective du personnel infirmier dans les foyers de soins.

[Traduction]

Comme je l'ai mentionné plus tôt, l'employeur, soit l'Association des foyers de soins du Nouveau-Brunswick, négocie avec le syndicat des foyers de soins. En tant que ministre du Développement social, nous avons répondu à l'appel et avons intensifié nos efforts. Nous participons maintenant aux discussions afin d'aider à régler toutes les questions non résolues. Nous travaillons avec l'association, comme je l'ai mentionné, pour que la convention collective soit ratifiée dans les prochains jours.

[Original]

Merci beaucoup, Monsieur le président.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Merci, Monsieur le président. Je tiens à remercier le ministre pour sa réponse. Cependant, Monsieur le président, la question qu'il faut se poser est la suivante : Pourquoi a-t-il fallu que l'opposition officielle intervienne vendredi dernier pour réveiller ce gouvernement? Aujourd'hui, nous apprenons que cela va se régler au cours de la prochaine semaine.

Où étaient ce ministre, le ministre des Finances et le premier ministre pour s'assurer que cette convention collective est finalisée et signée et que nos travailleurs, qui méritent un salaire décent, peuvent avoir un contrat de travail conclu? Le ministre a dormi aux commandes. C'est maintenant le temps qu'il se réveille. La réalité, Monsieur le président, c'est que j'espère que, la prochaine fois, ce gouvernement n'aura pas besoin de l'opposition pour lui dire quoi faire.

[Traduction]

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre du Développement social, PC) : Monsieur le président, nous n'avons pas besoin que l'opposition nous dise quoi faire, car nous faisons le nécessaire de ce côté-ci de la Chambre. Compte tenu de sa vaste expérience, le député d'en face devrait savoir que les négociations se font entre l'Association des foyers de soins et le syndicat des foyers de soins — et le Syndicat des infirmières et infirmiers.

Monsieur le président, le député d'en face veut peut-être lancer des accusations de ce côté-ci, mais ce que nous avons fait, c'est de répondre à l'appel. Nous avons recours à du personnel de notre ministère et du ministère des Finances pour veiller à conclure les négociations. Nous avons fixé l'objectif de conclure le tout d'ici la fin de la semaine.

Encore une fois, c'est la raison pour laquelle le gouvernement est celui qui prend les décisions pour les gens du Nouveau-Brunswick et qui assure leur sûreté et leur sécurité, peu importe l'endroit où ceux-ci reçoivent des soins, qu'il s'agisse de services de soutien à domicile, d'un foyer de soins spéciaux ou d'un foyer de soins. Monsieur le président, nous sommes un gouvernement qui passe à l'action. Nous écoutons les gens, et nous obtenons des résultats.